



Communiqué de presse

24/21

Montreuil, le 9 mars 2021.

Mobilisé ce 8 mars, le personnel de la Santé et de l'Action Sociale exige l'ÉGALITÉ !

À l'occasion du 8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes, les personnels des établissements du sanitaire, du médico-social et social se sont mobilisé.e.s avec la Fédération CGT de la Santé et de l'Action dans les cortèges des multiples manifestations sur le territoire.

La crise sanitaire inédite que nous traversons a un impact direct sur les femmes et a mis en lumière l'utilité sociale de nombreux métiers à prédominance féminine dont les professionnel-le-s de santé et d'action sociale, en première ligne et au front dès le début de la pandémie.

Les salaires des métiers à prédominance féminine doivent être revalorisés et la loi qui garantit un salaire égal pour un travail de valeur égale doit être appliquée. La CGT exige que soit rendue obligatoire et dans un délai contraint, l'ouverture de négociations portant sur les classifications dans le privé et les grilles indiciaires dans la Fonction Publique en vue de reconnaître et valoriser les missions, les qualifications et compétences mises en œuvre dans les métiers et corps à prédominance féminine.

Contre les violences faites aux femmes, il faut aller plus loin que le cadre législatif actuel. La CGT propose que la prévention des violences sexistes et sexuelles soit un sujet obligatoire de négociation dans les entreprises et établissements sous peine de sanction pour les employeurs. Il y a nécessité de mettre en place l'obligation de formation des professionnel-le-s et de sensibilisation des salarié-e-s, le renforcement des dispositifs d'accompagnement des victimes, notamment dans les entreprises sans représentant-e-s du personnel. La CGT exige enfin l'application de la convention et de la recommandation en matière de protection du travail des victimes de violences conjugales (droit à mobilité géographique et fonctionnelle choisie, absences rémunérées, prise en charge des frais médicaux et sociaux, interdiction des licenciements...).

Le Président, lors de sa campagne présidentielle et dans son programme, a fait de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes une priorité nationale, il est temps que le gouvernement et le patronat l'entendent et mettent en place des mesures qui se traduisent par des actes concrets et contraignants.

Les droits des Femmes ne doivent pas être visibles que le 8 mars !!!